



**Municipalité régionale de comté des Sources**

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4

T. : 819-879-6661

mrc.info@mrcdessources.com

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, que le **Règlement 283-2024 encadrant les activités forestière sur le territoire de la MRC des Sources** a été adopté à la séance du conseil des maires de la MRC des Sources le 27 novembre 2024. Une copie du règlement ainsi que ses annexes sont affichées dans toutes les municipalités touchées par le règlement ainsi que sur le site web de la MRC.

Toute personne habile à voter d'une municipalité dont le territoire est visé par le règlement 283-2024 peut, dans les 30 jours, demander par écrit à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Sources.

Si la Commission reçoit au moins cinq demandes, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu à cet article, donner son avis sur la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaires.

En conclusion, le règlement 283-2024 n'est pas encore en vigueur. Il est nécessaire d'attendre le délai minimal requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), conformément aux articles 79.19.11 à 79.19.15 (L.R.Q., c. A-19.1). Dès que la date d'entrée en vigueur du règlement sera connue, elle sera communiquée sur le site internet de la MRC des Sources. De plus, les citoyens concernés par le règlement 283-2024 seront informés par courrier postal dans un délai de 3 mois suivant l'entrée en vigueur officielle. En attendant, le règlement 158-2008 demeure en vigueur. Pour toute demande de déclaration ou de certificat d'autorisation, veuillez contacter votre inspecteur municipal.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre (5 décembre 2024).

Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier



**Municipalité régionale de comté des Sources**

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4  
T. : 819-879-6661  
mrc.info@mrcdessources.com

**Liens et documents utiles :**

1. Version administrative du règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources, **adopté** le 27 novembre 2024, **mais non en vigueur actuellement** :

[https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2024/12/Reglement-283-2024\\_Activites-forestieres\\_ADOPTÉ\\_SeanceMRC\\_2024-11-27-compressed.pdf](https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2024/12/Reglement-283-2024_Activites-forestieres_ADOPTÉ_SeanceMRC_2024-11-27-compressed.pdf)

Carte 1 : Protection des cours d'eau et des lacs

Carte 2 : Protection des milieux humides

Carte 3 : Protection des sites d'intérêts environnementaux et écologiques

2. Version administrative du règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers, **toujours en vigueur** :

[https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2024/12/2008-06-16\\_R-158-2008\\_Protection-milieux-forestiers-MRC\\_WEB-compressed.pdf](https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2024/12/2008-06-16_R-158-2008_Protection-milieux-forestiers-MRC_WEB-compressed.pdf)

3. Formulaires de permis du règlement 158-2008, **toujours en vigueur** :

3.1 [Déclaration](#)

3.2 [Certificat d'autorisation](#)

4. Bottin des inspecteurs des municipalités / villes : [https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2024/12/Bottin-des-inspecteurs-municipaux-MRC-des-Sources\\_nov\\_2024-compressed.pdf](https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2024/12/Bottin-des-inspecteurs-municipaux-MRC-des-Sources_nov_2024-compressed.pdf)

5. Lien de la page web de la Commission municipale du Québec pour connaître la procédure à suivre pour les citoyens et citoyennes qui souhaitent déposer un avis sur la conformité du règlement :

<https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/tribunal-administratif/avis-de-conformite-de-certains-reglements-d-urbanisme>